

16. Le Comité recommande que le processus de révision budgétaire portant sur cinq années consécutives soit rétabli et appliqué en tant qu'élément essentiel du processus d'élaboration du budget de la défense. Le Comité recommande également que les méthodes de comptabilité et de budgétisation utilisées pour établir les coûts des principaux programmes d'acquisition d'armes soient publiées. (p. 110)
17. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale élaborent des plans nationaux complets de mobilisation en temps de guerre; ces plans doivent être conformes aux nouvelles structures de l'armée afin de permettre, le cas échéant, une transition ordonnée vers le début des hostilités. (p. 112)
18. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale mette en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la défense, et qu'il tienne compte, dans tous ses achats, de la préparation industrielle de défense, en favorisant le plus possible l'industrie canadienne tout en ayant recours, au besoin, aux sources alliées. (p. 119)
19. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale cherche des façons de fournir aux forces terrestres — Force régulière et Réserve — un entraînement plus approfondi en matière d'intervention en cas de désastre et de remise en condition. (p. 125)
20. Le Comité donne son appui au Musée de la guerre et recommande qu'il ne relève plus du Musée des civilisations. Il recommande également qu'il ait un budget plus important sous son propre contrôle. (p. 127)
21. Le Comité recommande en outre que le Musée porte désormais le nom de Musée de l'histoire militaire, qui représentera plus fidèlement la collection actuelle du Musée. (p. 127)
22. Le Comité recommande que le gouvernement publie tous les cinq ans un Livre blanc sur la défense afin de garantir une étude régulière et complète de la politique canadienne en matière de défense. (p. 134)
23. Le Comité recommande que le Sénat constitue un comité spécial ou permanent sur la défense nationale afin d'avoir un mécanisme permanent d'étude de la politique canadienne en matière de défense et de sécurité. (p. 134)